



Location salle de mariage

Par **DE ROSSI Sebastien**, le **07/02/2018 à 18:49**

Bonjour à tous

Je ne sais pas si je suis dans la bonne section. Si ce n'est pas le cas n'hésitez pas à me le dire et je m'en excuse par avance

En juin 2017, j'ai lancé des démarches pour louer une salle avec 90 couchages à côté de chez moi pour mon mariage qui était prévu le 30 juin 2018.

Ce lieu est géré par une association et j'y ai été présent durant tout l'été 2017 par le biais d'une autre association avec laquelle nous avons effectué des entretiens tel que du débroussaillage, élagage, entretiens divers

En juin 2017, je remplis un document pour faire une réservation du site complet et on m'annonce que j'aurai la réservation finale en octobre 2017.

En novembre 2017, n'ayant pas de nouvelles, je me rend sur le site pour savoir où en est ma réservation. On m'annonce que le week end que j'avais bloqué a été loué à quelqu'un d'autre pour un mariage également car sois disant ils ont perdu ma demande de réservation ou ne l'on jamais eu

Un peu énervé par cela et par le manque d'information, on trouve un compromis et ils m'annoncent que le week end du 14 et 15 juillet est libre. Je bloque évidemment la date et je fais refaire les faire part et essaye de trouver un autre traiteur car celui que nous avons choisi n'était plus disponible à cette date là.

Le 18 décembre je reçois un mail avec écrit textuellement "la date est bloquée" et une fiche de réservation à remplir et à renvoyer

Je remplis la demande de réservation et je l'envoie par voie postale entre Noël et le jour de l'an avec un chèque de 600 € qui correspond à plus d'1/3 du montant total de la réservation. Pour moi tout est réglé.

Hier 6 février, je reçois un mail m'informant que finalement la date était déjà réservée, qu'ils n'ont plus de solution de rechange et qu'ils n'ont jamais reçu ma demande de réservation et mon chèque (je ne sais pas si ils l'ont reçu mais il n'a pas été débité)

Du coup, j'ai engagé pas mal de frais avec le nouveau traiteur ainsi que les préparatifs du mariage (+ de 2000€) et j'ai de la famille qui vient de loin.

La réponse de l'association est "il n'y a pas eu de devis signé ni de contrat de location signé" donc je dois me débrouiller.

Puis je leur impose la location de la salle à cette date en me basant sur le mail du 18 décembre dans lequel il est écrit "date bloquée"(dans le mail il est précisé mes coordonnées ainsi que les dates de location)? En sachant qu'ils m'ont informé 1 mois et demi après que la salle n'était finalement pas libre.

Si je ne peux pas avoir la salle, puis je me faire rembourser les frais déjà engagés auprès du

traiteur et le reste?

Merci beaucoup de vos réponses